



annulation de reconnaissance de paternité

Par **nebbiolina**, le **03/02/2010** à **10:26**

Bonjour,

mon père biologique ne m'a pas reconnue.
ma mère a épousé un homme 3 ans après ma naissance qui lui m'a donné son nom.
je voudrais savoir comment faire annuler cette reconnaissance de paternité et reprendre mon nom de naissance (soit le nom de jeune fille de ma mère) et combien coûte environ la procédure?

doit-on passer devant un tribunal avec le père adoptif aussi?
car je ne tiens pas à revoir cet homme.

deuxième question, est-il possible de faire apposer un 2e nom auprès de celui de jeune fille de ma mère, celui de ma grand-mère (qui a divorcé de mon grand-père et a toujours été comme une mère pour moi).
si oui combien cela coûterait-il?

merci d'avance pour votre réponse.